



Villejust Informations



Budget 2021 de la Commune:

*Dépenses et Recettes,
on vous dit tout!*

Dans ce numéro

Infos Pratiques	2
Infos Administratives	4 et 5
Vie Municipale	6,7,14 et 15
Notre dossier	8 et 9
Cadre de Vie	10 à 13
Intercommunalité	16
Associations, Loisirs...	17 à 19

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

(sur Rendez-vous pour cause sanitaire)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Samedi (permanence): de 9h00 à 12h00

NOUVEAUTE: le service Urbanisme vous reçoit
les samedis matins 29 mai et 12 juin.

En raison des jours fériés du mois de mai, **les services administratifs et techniques, ainsi que la bibliothèque seront fermés**

les **Judi 13 mai** (Fête de l'Ascension) et **Samedi 15 mai** ainsi que le **Lundi 24 mai** (Lundi de Pentecôte).

Le **Vendredi 14 mai**, une permanence sera assurée en Mairie de **10h à 12h** afin de permettre l'inscription sur les listes électorales (date limite d'inscription—cf page 5)

NUMEROS UTILES:

Accueil – sacs végétaux : 01.69.31.74.40

Affaires générales – Etat civil : 01.69.31.74.43

Affaires scolaires : 01.69.31.74.42

Urbanisme : 01.69.31.74.46

Communication– Vie associative : 01.69.31.74.47

Services techniques (secrétariat) : 01.69.31.74.46



Le Maire et les élus sont à votre écoute.

Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du Maire et des élus au 01.69.31.74.41

ou envoyer un mail à :

secretariat-maire@mairie-villejust.fr



Igor TRICKOVSKI

Maire et Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Sylvie ARMAND-BARBAZA 1^{ère} Adjointe Finances

Valéry LAURENT 2^{ème} Adjoint Développement Durable et Travaux

Isabelle ARMAND 3^{ème} Adjointe Affaires Sociales

Richard PELISSERO 4^{ème} Adjoint Urbanisme réglementaire et Aménagement

Pierre CAMBON 5^{ème} Adjoint Numérique et Réseaux



BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA COMMUNE DE VILLEJUST

Directeur de la publication: Igor Trickovski

Rédaction: Vanessa Dorey Desplantes, Igor Trickovski, Communauté Paris-Saclay, SIOM, Associations de Villejust.

Mise en page: Vanessa Dorey Desplantes - Service communication.

Crédit images: Associations de Villejust, Communauté Paris-Saclay, Services municipaux.

Distribution : Yolle Distribution - Villejust
Bulletin municipal tiré en 1 200 exemplaires.

Pour plus d'informations: www.villejust.fr / Service communication: 01.69.31.74.47,
service-communication@mairie-villejust.fr



Suivez-nous sur

www.villejust.fr



Edito



Chères Villejustiennes, Chers Villejustiens,

Nous voici début mai et il apparaît, enfin, que l'horizon semble s'éclaircir, tout du moins quant aux contraintes et règles que nous connaissons. Dès ce lundi 3 mai, plus d'attestations de déplacement en journée, plus de limites kilométriques pour les déplacements. Le couvre-feu est maintenu mais sera évolutif en horaires d'ici la fin juin et bientôt commerces et équipements culturels devraient pouvoir de nouveau nous accueillir. Vous retrouverez dans ces pages le détail de ces étapes à venir face à l'épidémie de COVID.

L'autre volet dans cette crise sanitaire c'est celui de la vaccination. La nouvelle est là-aussi toute fraîche, puisque c'est depuis le 1er mai que toute personne de plus de 18 ans déclarant un motif de santé reconnu (obésité, hypertension, antécédents médicaux...) peut être éligible à la vaccination sans plus attendre. Souhaitons que la diffusion du vaccin permette d'acquérir une immunité qui contribuera à retrouver le plus vite possible une vie plus sociable et plus sereine. Et que ceux qui rencontrent des difficultés en la matière n'hésitent pas à nous contacter à la mairie afin que nous puissions vous accompagner et vous venir en aide.

Mais sans attendre que la situation sanitaire redevienne la plus apaisée possible, nous continuons à agir dans l'intérêt de Villejust et de ses habitants. C'est ainsi que le budget de la Ville a été adopté et nous vous en présentons les grandes lignes dans ce numéro. Études concernant l'extension des écoles, les performances énergétiques de nos bâtiments, travaux pour faire du CCAS un lieu d'accueil, lancement de la conception d'un plan vélo de la Ville, création de petites aires de jeux pour les enfants... voici quelques uns des exemples d'actions qui sont prévues dans les lignes budgétaires adoptées pour 2021.

Et souhaitons surtout que l'évolution épidémique nous permette, le plus rapidement possible, de retrouver le plaisir de nous réunir et de partager ensemble de bons moments de convivialité. D'ici là, continuez à tous prendre bien soin de vous.

Bien fidèlement,

Igor TRICKOVSKI

Maire de Villejust
Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Informations administratives

A la suite des nouvelles annonces du Président de la République Emmanuel Macron, dans un entretien à la presse régionale, vendredi 30 avril 2021, un déconfinement a été proposé, en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département :

Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations en journée et des restrictions de déplacements au-delà de 10km. Maintien du couvre-feu à 19h.

Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport (avec respect d'un protocole strict).

Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

3 mai

ÉTAPE 1

- Couvre-feu maintenu
- Télétravail maintenu
- Statu quo sur les commerces
- Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4^e et 3^e
- Réouverture des lycées en demi-jauge

- Fin de l'attestation pour les déplacements en journée
- Levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

19 mai

ÉTAPE 2

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu décalé à 21h
- Télétravail maintenu
- Réouverture* des commerces
- Réouverture des terrasses, tables de 6 personnes maximum
- Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis

- Réouverture* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs
- 800 INTÉRIEUR, 1000 EXTÉRIEUR
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés
- Rassemblements de plus de 10 personnes interdits

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

9 juin

ÉTAPE 3

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)

- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

L'AGENDA DES RÉOUVERTURES

30 juin

ÉTAPE 4

SAUF SITUATION SANITAIRE DÉPARTEMENTALE DÉGRADÉE

- Fin du couvre-feu
- Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale

- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire)
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale
- Les discothèques demeurent fermées

*Les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES et TENUE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

*Pensez à vous
inscrire !*



Le 22 février 2021, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté une loi - LOI n° 2021-191 du 22 février 2021 - portant sur le report des élections départementales et régionales, de mars à juin 2021.

Le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 fixe les conditions de tenue de ces deux tours d'élections.

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Vous disposez jusqu'au 14 mai 2021 pour vous inscrire ou modifier votre adresse sur la liste électorale.

S'inscrire auprès du service Etat civil, en Mairie

1 – Je prépare mon passeport ou ma carte d'identité **en cours de validité**

2 – Je prépare mon justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois comportant mes nom, prénom et adresse à Villejust (*)**

3 – Je télécharge et complète obligatoirement **l'imprimé Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription sur la liste électorale** sur le site www.service-public.fr

4 – Je prends rendez-vous au 01.69.31.74.40 avec le service « Etat Civil » en Mairie.

IMPORTANT

(*) Justificatifs recevables : attestation ou facture établie par un fournisseur d'eau, de gaz ou d'électricité ; fiche de paie ; facture de téléphone fixe ; assurance habitation locataire ou propriétaire occupant; titre de pension ; quittance de loyer **non manuscrite**; attestation Pôle Emploi

ATTENTION ! depuis le 01/01/2019 les factures mobiles sont interdites.

Si vous vous inscrivez dans la commune au titre de la qualité de contribuable : justification de 2 années consécutives d'inscription au rôle des contributions locales, effectives à la demande d'inscription (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti)

Si vous habitez chez vos parents et que vous avez moins de 26 ans : justificatif de domicile des parents datant de moins de 3 mois + acte de naissance ou copie intégrale du livret de famille.

Si vous êtes hébergé : un certificat d'hébergement de moins de 3 mois + pièce d'identité de l'hébergeant + son justificatif de domicile datant de moins de trois mois + votre justificatif de rattachement à l'adresse de l'hébergeant datant de moins de 3 mois.

Vous pouvez également **envoyer votre dossier complet par voie postale ou le scanner avec toutes pièces justificatives** à l'adresse : affaires-générales@mairie-villejust.fr, au plus tard le 10 mai 2021.

VOTE : PROCURATION DE VOTE EN LIGNE

Simplification des démarches pour la procuration:

Depuis le 6 avril 2021, **il est possible de dématérialiser partiellement l'établissement des procurations de vote en ligne** depuis un smartphone ou un ordinateur. Chaque électeur pourra également détenir **deux procurations** au lieu d'une seule auparavant. Pour favoriser la participation électorale : rendez-vous sur www.maprocuration.gouv.fr.

Ce dispositif fonctionne en **3 étapes** et permet de réduire considérablement le temps passé au commissariat ou à la gendarmerie tout en limitant les risques de fraude :

- Demande de procuration en ligne sur maprocuration.gouv.fr,
- Validation de l'identité au commissariat ou à la gendarmerie,
- Réception d'un courriel de validation de la procuration.

Comment ça marche ?



IMPOT 2021 sur les REVENUS 2020 : c'est le moment de faire sa déclaration.

Depuis le 8 avril 2021, vous avez la possibilité de faire votre déclaration de revenus de 2020. Malgré la mise en place du prélèvement à la source, la déclaration de revenus en ligne est obligatoire, mais si vous ne parvenez pas à la faire, vous pouvez opter pour le format papier.

Rendez-vous sur www.impots.gouv.fr et effectuez les vérifications sur votre déclaration pré-remplie par l'administration fiscale. Si les informations sont correctes, vous n'avez rien à faire. En revanche, vous avez la possibilité de modifier ou ajouter des informations sur le formulaire en ligne si vous constatez une erreur ou un oubli.

Les foyers éligibles à la procédure automatisée n'ont pas à remplir de déclaration, elle est automatiquement validée après les vérifications effectuées par l'administration fiscale.

Concernant le département de l'Essonne, vous avez jusqu'au **8 juin 2021 inclus** pour faire votre déclaration en ligne. Si vous optez pour la déclaration papier, celle-ci doit être déposée au plus tard le **20 mai 2021**, quel que soit le lieu de résidence.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni et a approuvé, à l'unanimité, les points suivants:

DEL CM07_2021_071 - CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, CHANGEMENT DE LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2021

Au vu du contexte, la séance du Conseil Municipal du samedi 10 avril 2021 à 10h00 s'est tenue à l'adresse suivante : Salle polyvalente-avenue des 2 lacs- zone 7 de Courtabœuf à Villejust 91140

DEL CM07_2021_056 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – POUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, le Compte de Gestion Définitif de l'Assainissement pour l'année 2020.

DEL CM07_2021_057 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal a voté les taux suivants:

IMPOSITION	TAUX
TAXE D'HABITATION (plus prélevée)	8,8 % (Taux de référence inchangé)
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES	28,87 % dont 16,37% le Taux départementale et 12,50% le Taux Communal
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BÂTIES	44,00 %

DEL CM07_2021_058 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal a affecté les résultats au Budget Communal de la façon suivante :

Compte 001- solde d'exécution d'investissement reporté en dépenses : **52 090.31€**

Compte 002-résultat d'exploitation reportée en recettes : **1 701 525.69€**

Compte 1068-excédent de fonctionnement capitalisé la somme de : **65 434.64€** pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

DEL CM07_2021_059 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

le Compte Administratif 2020 de la Commune est approuvé.

DEL CM07_2021_060 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le compte de Gestion définitif pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au Compte administratif est approuvé.

DEL CM07_2021_061- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2021 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes (*voir le dossier Budget*).

DEL CM07_2021_062 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AB N° 53 et 147

Accord pour l'acquisition par la Commune des parcelles AB n° 53 et AB n°147 au prix de 3000€.

DEL CM07_2021_063—SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

La Convention d'Intervention Foncière de veille foncière entre la commune de VILLEJUST et l'EPFIF est approuvée.

DEL CM07_2021_064 - PROJET D'AUGMENTATION DE CAPITAL - APPROBATION DU PROJET STATUTAIRE

Le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de 585 000 € est approuvé.

DEL CM07_2021_065 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA CPS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 17 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, RUE DE LA POUPARDIERE

Dont 6 PLAI et 8 PLUS, soit 17 000 € pour reversement au bailleur 1001 VIES HABITAT.

DEL CM07_2021_066 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE AUPRÈS DE LA CPS POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, 5 BIS, CHEMIN LEON MARINIER

4 logements locatifs, dont 1 PLAI et 2 PLUS, soit 3 000 € pour reversement au bailleur IMMOBILIER 3F.

DEL CM07_2021_067- MOTION RELATIVE AU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME PARIS-ORLY

Le Conseil Municipal s'est opposé en l'état au projet de PPBE soumis pour avis à la Commission consultative de l'Environnement d'Orly et appelle à la réalisation d'un PPBE qui réponde réellement aux besoins, construit sur la base d'une concertation avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux du territoire (*texte de la motion sur le site de la Ville*)

DEL CM07_2021_068 - CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR COMMUNAUTAIRE DES CIRCULATIONS DOUCES ET L'ELABORATION DES PLANS VELOS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes,

DEL CM07_2021_069 - APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA LEGUMERIE ESSONNIENNE

Le Conseil Municipal a approuvé les statuts du Syndicat Mixte dit Ouvert « SMO » relatif à la mise en place de la légumerie essonniennne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective, ainsi que l'adhésion de la Commune de Villejust au Syndicat Mixte dit Ouvert « SMO » relatif à la mise en place de la légumerie essonniennne de produits agricoles de proximité pour l'approvisionnement de la restauration collective.

DEL CM07_2021_070 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGLOMMERATION PARIS-SACLAY

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2019.

Retrouvez les procès-verbaux des conseils municipaux dans leur intégralité sur notre site internet

www.villejust.fr – Rubrique Votre Mairie – Les Conseils Municipaux

Cérémonie sans public en raison des conditions sanitaires

Samedi
8
MAI
2021

COMMÉMORATION 76^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

à 11h

MONUMENT AUX MORTS



La cérémonie sera retransmise en direct (Facebook: Mairie Villejust) et la vidéo sera ensuite disponible sur le site Internet de la Ville



CAMPAGNE NATIONALE D'APPEL AU DON DU BLEUET DE FRANCE

Le Bleuets de France, fleur française du Souvenir, est né au sein de l'Institution Nationale des Invalides de la Volonté de deux infirmières de venir en aide aux soldats mutilés de la Grande Guerre.

Elles créèrent un atelier de confection de fleurs de bleuets en tissu afin de leur procurer une activité mais également un revenu grâce à leur vente au public. Bientôt, cette petite fleur devient le symbole de toute la Nation française reconnaissante du sacrifice de ses soldats pour défendre leur pays et ses idéaux.

Près de 100 ans après, les fonds collectés par le Bleuets de France participent à l'amélioration du quotidien de plusieurs milliers d'anciens combattants, de victimes de guerre ou d'attentats, d'hier et d'aujourd'hui, en difficulté, mais également en éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations.

Du Samedi 2 au Samedi 8 mai 2021,

des bénévoles proposeront cette fleur ou des Bleuets autocollants à la générosité des passants.

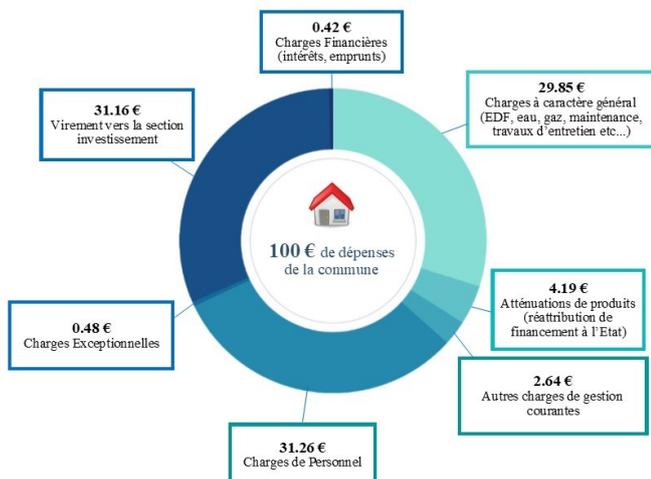
Votre soutien est primordial afin de poursuivre leurs actions
et de mieux les faire connaître.

BUDGET 2021 - ON VOUS DIT TOUT

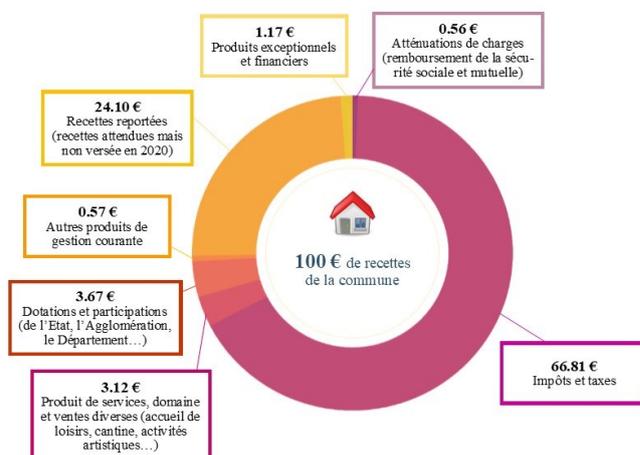
Le budget 2021 a été voté lors du conseil municipal du 10 avril 2021.

Il s'élève à 11,5 millions d'euros. Ce budget de la nouvelle mandature s'inscrit dans la continuité, une nouvelle fois avec la volonté de l'établir sans hausse des taux d'imposition et est marqué par un budget d'investissements ambitieux.

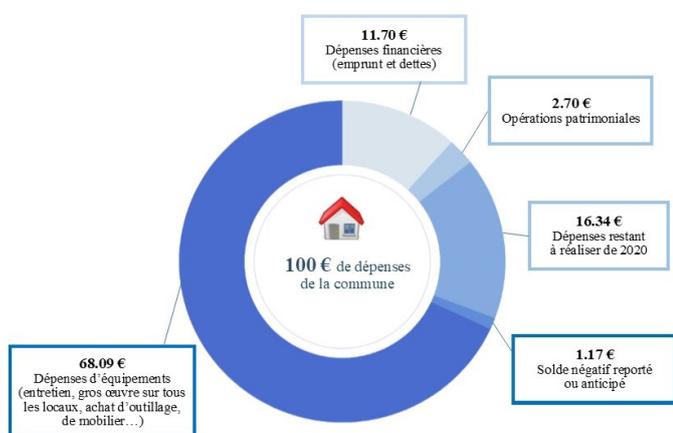
BUDGET de DEPENSES de FONCTIONNEMENT 2021



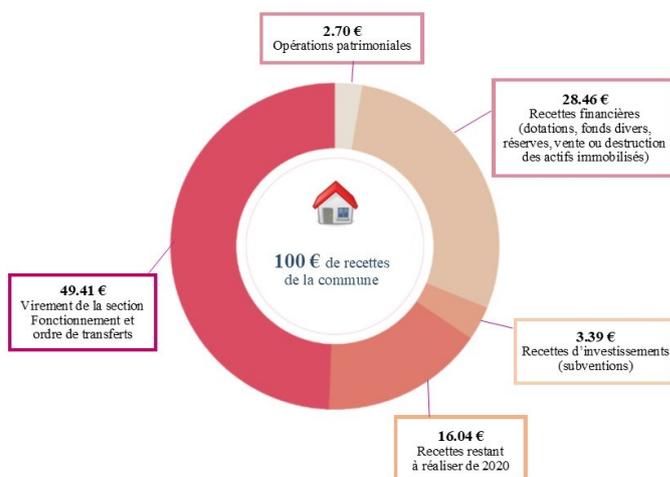
BUDGET de RECETTES de FONCTIONNEMENT 2021



BUDGET de DEPENSES d'INVESTISSEMENT 2021



BUDGET de RECETTES d'INVESTISSEMENT 2021



Les dépenses de l'année 2021: tous les chiffres

Dépenses de Fonctionnement : 7 060 722,86 €

Charges à caractère général : 2 108 015 €
 Charges de personnel : 2 207 152 €
 Virement vers la section investissement : 2 200 101,11 €
 Atténuations de produits : 295 646 €
 Autres charges de gestion courante : 186 608,75 €
 Charges financières : 29 700 €
 Charges exceptionnelles : 33 500 €

Dépenses d'Investissement : 4 452 535,64 €

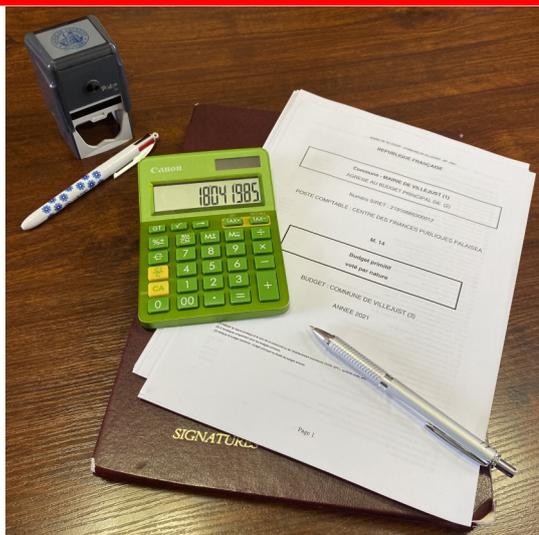
Dépenses d'équipement : 3 031 573,48€
 Dépenses restant à réaliser de 2020 : 727 748,87 €
 Dépenses financières: 521 068 €
 Opérations patrimoniales : 120 054,98 €
 Solde négatif reporté ou anticipé : 52 090,31 €

Budget Primitif, qu'est ce que c'est?

Le Budget Primitif est le budget voté par l'assemblée locale (le Conseil Municipal) en début d'exercice, chaque année.

Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice.

Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.



Les Projets 2021:

- Installation de nouvelles aires de jeux pour enfants
- Déploiement de la vidéosurveillance sur la commune : 150 000 €
- Travaux de voirie pour améliorer les routes et favoriser les circulations douces: 324 000€
- Amélioration de la voirie et des réseaux : 150 000 €
- Travaux divers sur l'ensemble des bâtiments communaux: 286 000 €
- Mise en place d'un éclairage extérieur pour les terrains de tennis situés au 2 lacs: 30 000 €
- Création d'un terrain synthétique de football au stade de la Poupardière (première phase de travaux de faisabilité) : 90 000 €
- Espaces extérieur et voiries de l'ALSH des Coudrayes: 400 000 €
- Plan Vélo
- Travaux pour les locaux du CCAS
- Mise en place d'une cabine de téléconsultation médicale
- Lancement d'études :
 - ⇒ Performance énergétiques des bâtiments
 - ⇒ Extension des écoles

Le Budget de Fonctionnement:

Charges à caractère général : Cela englobe les charges comme l'électricité, l'eau, le gaz, la maintenance, l'entretien mais aussi les dépenses faites par chaque service pour proposer des actions municipales aux administrés, tout au long de l'année, comme les activités culturelles, événementielles, de loisirs, les dépenses liées aux achats pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, des écoles, du transport...

Charges de personnel: La Municipalité emploie 48 agents titulaires ou contractuels, à temps plein ou à mi-temps. Les charges de personnel correspondent aux salaires versés aux agents ainsi qu'aux charges salariales et patronales.

Subventions et aides: Malgré une année à l'arrêt en raison de la crise sanitaire, la Municipalité a fait le choix de reconduire à l'identique les subventions aux associations ainsi que l'aide apportée au CCAS. Ces secteurs étant déjà durement touchés par l'arrêt de leur activité, ils peuvent compter sur le soutien de la collectivité.

Le Budget Investissement: Des projets utiles et ambitieux

En ce début d'année 2021, les travaux de construction du nouvel accueil de loisirs des Coudrayes s'achèvent et sont en cours de livraison d'ici cet été. Le budget Investissement a permis de réaliser ce projet à destination des enfants et des familles. Outre le financement de biens immobiliers, le budget investissement sert également à l'achat de mobilier dit « durable », aussi des tables, des chaises, des bureaux, des armoires sont achetés par le biais de ce budget d'investissement (à titre de comparaison, les fournitures de bureau et consommables dépendent du budget de fonctionnement car leur durée de « vie » est limitée dans le temps)

Le budget d'investissement porte également le remboursement du capital des emprunts pour 500 000 €.

De plus, la Commune recherche des financements et subventions auprès des partenaires institutionnels: l'Etat, la Région, le Département, l'ADEME... afin de soulager l'effort financier de la commune sur certains de ces investissements.

TRAVAUX AU SIOM

Depuis le 26 avril et pour une durée de 3 mois, le SIOM engage des travaux de rénovation de la déchèterie de Villejust.

Objectifs

- Optimiser le fonctionnement et améliorer la qualité d'accueil
 - Améliorer les conditions de travail des agents
 - Sécuriser la dépose des déchets par les usagers
- Se mettre en conformité avec la réglementation.

Ces travaux, d'un montant de 285 000 €, portent sur :

- La rénovation des murs en béton,
- La mise en place de bastinges de protection et de butées de roues afin d'éviter les chocs contre les murs,
- La pose de nouveaux gardes corps adaptés aux différentes typologies de déchets pour faciliter vos dépôts, et notamment les déchets volumineux et/ou lourds,
- La mise en conformité du réseau pluvial raccordé à la déchèterie,
- La mise à disposition d'un nouveau compacteur de déchets,
- L'achat de nouveaux caissons de stockage dans la partie recyclerie,
- La pose d'un nouvel affichage comportant les consignes de tri,

La pose d'un totem à l'entrée du site comprenant toutes les informations pratiques de votre déchèterie (jours et horaires d'ouverture, déchets autorisés, etc.).

Et bientôt un nouveau logiciel de gestion des cartes d'accès plus opérationnel.

Durant cette période, la déchèterie continue de recevoir les usagers. Vous pourrez retrouver votre déchèterie tous les dimanches matin à partir du 9 mai 2021 de 9h à 12h45.

Un fonctionnement spécifique sera mis en place afin de limiter au maximum le temps d'attente et l'accueil.

À PARTIR DU 26 AVRIL 2021

NOUS AMÉLIORONS VOTRE DÉCHÈTERIE DE VILLEJUST

Nos agents sur place restent à votre écoute pour vous orienter.

➤ Plus d'infos sur www.siom.fr

siom

**Rappel des jours et horaires d'ouverture**

- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
- le samedi de 9h00 à 17h15
- Dernier passage : 10 minutes avant la fermeture.
- Ouverture de 9h à 12h45 : le 8 mai, le 13 mai, le 24 mai,
- Fermetures : le 1er mai et le 14 juillet.

+

**Réouverture tous les dimanches à partir
du 9 mai 2021 de 9h à 12h45**

RAPPEL:

**MISE EN PLACE D'UN CONTACT - SIGNALEMENT EN MAIRIE
POUR UNE VILLE PLUS PROPRE**



Afin de garantir la propreté dans la commune, la municipalité a décidé d'agir en mettant à contribution les habitants. Un nouveau numéro de téléphone et une adresse mail sont désormais opérationnels afin que vous puissiez nous signaler un problème de propreté ou de dépôt sauvage sur la commune.

Être plus efficace ensemble !

Si vous constatez un dépôt sauvage, des détritres abandonnés sur la commune merci d'adresser un mail à : villejustvilleverte@mairie-villejust.fr ou en envoyant une photo et la localisation par sms au : **06.28.59.40.56** Pour plus d'efficacité, merci de nous préciser la nature des déchets et leur emplacement exact. Nous nous chargeons du reste, en partenariat avec l'association Villejust Nature Environnement, avec laquelle nous allons collaborer pour assurer un suivi de terrain de ces opérations.



Qualité du tri des emballages en 2020

Siom de la Vallée de Chevreuse

Le Siom de la Vallée de Chevreuse a mis en place la collecte sélective des emballages ménagers recyclables en 2000.

Ces 10 dernières années, le tonnage de déchets recyclables collecté a progressé de plus 45 % sur le territoire et, plus particulièrement en 2016, lorsque que la collecte sélective a été étendue à l'ensemble des plastiques, simplifiant ainsi le geste de tri.

Aujourd'hui, environ 11 000 tonnes d'emballages, journaux magazines sont collectés chaque année sur le territoire du Siom soit en moyenne, 54 kg/habitant contre 37 kg en 2010.

Par comparaison, en 2018, le département de l'Essonne affichait 61 595 tonnages d'emballages collectés, une progression entre 2017 et 2018 de 3,2 % et un ratio de 47 kg/habitant, le plus haut d'Ile de France (source ORDIF : Observatoire Régional des Déchets).

Sur cette filière de valorisation des déchets, le premier défi technique est de trouver des solutions pérennes de recyclage pour tous ces produits collectés et de s'assurer de la qualité du tri effectué par les habitants du territoire car ce geste de tri est la première étape, essentielle pour le recyclage

C'est pourquoi, le Siom réalise chaque année des campagnes d'analyses portant sur la composition du gisement d'emballages collectés. Ces campagnes permettent de connaître la typologie des emballages et des papiers qui composent le bac de tri et de cibler les composants indésirables que nous appelons plus communément le refus de tri.

En 2020, 29 analyses ont été réalisées sur un échantillonnage représentatif du gisement de déchets collecté sur le territoire du Siom. La répartition de ce quota d'analyses est redéfinie chaque année en fonction des tonnages d'emballages collectés sur chaque commune.

Si le bac de collecte sélective se compose en moyenne de 73% matériaux dits valorisables parce qu'ils correspondent bien aux consignes détaillées dans le guide du tri, 27% correspondent à des erreurs de tri.

Ce taux de refus a malheureusement fortement progressé entre 2019 et 2020, situation que l'on est amené à constater sur l'ensemble des collectivités en région parisienne.

BILAN GLOBAL DE LA QUALITE DU TRI

Les matériaux valorisables

En 2020, la collecte sélective emballages/papiers se compose des matériaux valorisables suivants repartis par catégorie:

29,67% de Cartons → 3 042 Tonnes recyclées

28.56% de papiers → 2 928 Tonnes recyclées

24,63% de journaux-revues-magazines,

3,93% de papiers divers :

11,01% d'emballages ménagers plastiques de plusieurs matières → **1 130 Tonnes recyclées**

4,72% d'emballages en PET Q7 : bouteilles et flacons transparents ou légèrement azurés, pots et barquettes incolores sans opercule,

3,43% d'emballages en PEHD/PP/PS : flaconnage, pots et barquettes,

1,47% d'emballages en PET Q8 : bouteilles et flacons opaque ou colorés, pots et barquettes colorés sans opercule,

1,39% de films en PE,

2,62% d'emballages métalliques → 269 Tonnes recyclées

1,93% d'acier

0,69% d'aluminium :

1,16% de Papiers Cartons Complexés : (emballage d'aliment liquide type brique de lait, jus de fruit et soupe) → **118 Tonnes recyclées**

Les bénéfices environnementaux issus du recyclage de ces matériaux sont pour le territoire :

Bénéfices environnementaux

 L'équivalent en CO₂ d'un parcours de **25 846 380 km** en voiture économisé grâce au recyclage des emballages en plastique de votre territoire

 **53 057 m³** d'eau évités grâce au recyclage des papiers graphiques de votre territoire (soit l'équivalent de la consommation de **1 002 habitants**)

 **9 843 505** nouvelles bouteilles en verre fabriquées grâce au geste de tri de vos habitants

 **9 205 857** nouveaux magazines fabriqués grâce au geste de tri de vos habitants

Les matériaux non valorisables : refus de tri

Au demeurant, entre 2019 et 2020, on observe une dégradation de la qualité de la collecte sélective (hausse de 18% du taux de refus de tri) :

	2019	2020	Evolution entre 2019 et 2020
Produits valorisables	77,14%	73,03%	-5,33%
Refus de tri	22,86%	26,97%	17,98%



Le taux actuel de refus de tri est de **26,97%**.

La moyenne des analyses effectuées l'an passé indique que les refus sont principalement composés des éléments suivants :

45,58% d'ordures ménagères : sacs poubelles, textiles sanitaires, mouchoirs, essuie-tout, déchets putrescibles, etc.

12,64% de matériaux imbriqués : emballages et/ou papiers recyclables de type différent entremêlés l'un avec l'autre.

Exemple : carton avec à l'intérieur du polystyrène et/ou des films plastique.

12,28% d'éléments de trop petites tailles ne pouvant pas être captés par la chaîne de tri (taille inférieure à une carte de visite).

10,61% de plastiques non valorisables : correspond aux pots et barquettes avec films, aux films non étirables et aux plastiques foncés.

L'erreur la plus fréquemment constatée est donc la présence d'ordures ménagères dans le bac de tri.

Or, cette erreur est la plus simple à rectifier d'autant plus qu'elle est à l'origine de surcout financier pour la collectivité. En effet, ces tonnages font l'objet d'un double traitement, au titre de la filière des emballages puis, par la filière incinération, ce qui impacte le prix final.

Ainsi, pour un taux de refus à 21%, le prix du traitement d'une tonne d'emballages est de 194.99 € HT, il s'élève à 201.30 € HT lorsque le taux de refus est de 28% et génère une dépense supplémentaire de l'ordre de 50 000€ par an.

A Villejust

[Le taux de refus de tri est de 27,23%, la qualité du tri se situe dans la moyenne du territoire.](#) Cependant, ce taux de refus a fortement progressé entre 2019 et 2020.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de refus de tri	26,22%	27,52%	30,80%	39,12%	20,50%	24,55%	27,23%

Ce que deviennent ces matériaux triés : les filières de valorisation

La mise en marché ou « reprise » des déchets d'emballages ménagers triés est encadrée par différentes règles définies dans le cahier des charges des sociétés agréées. Ces règles visent à satisfaire trois objectifs majeurs :

Fixer des exigences de qualité des matériaux compatibles avec les besoins de l'industrie du recyclage ;

Permettre au marché de fonctionner avec des règles stables et une traçabilité suffisante des échanges jusqu'au recyclage effectif ;

Définir les conditions contractuelles à remplir pour que les tonnages livrés puissent donner lieu au versement des soutiens financiers aux collectivités et être comptabilisés dans le taux de recyclage national.

Le recyclage des emballages issus de la collecte sélective du Siom est conforme à ces trois objectifs et s'effectue volontairement à l'échelle européenne.

Dans le contexte actuel, il convient de souligner que la pandémie du Covid-19 a fortement perturbé les industriels du recyclage qui ont constaté l'effondrement des achats des matériaux issus de la collecte sélective et la chute des cours du marché.

Cette situation exceptionnelle et qui perdure, oblige donc le secteur du recyclage à s'adapter en modifiant les conditions d'achat, en renforçant les obligations de qualité et l'étendue des prestations nécessaires à l'exécution du service.

La collectivité, quant à elle, doit tenir compte de ce contexte et être extrêmement vigilante sur la qualité des matériaux issus des collectes sélectives.

Elle doit également veiller à maîtriser les taux de refus.

Afin d'améliorer cette situation qui pèse financièrement sur le bilan économique de la valorisation des déchets ménagers et sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le Siom surveille ces indicateurs et relancera en 2021 une campagne de communication grand public.



Samedi 29 mai 2021

Rendez-vous à 10h

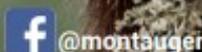
devant la Mairie de Villejust

6 rue de la mairie 91 140 VILLEJUST

**ESSONNE
VERTE
ESSONNE
PROPRE**

**du 27 mars
au 20 juin 2021**

**Vous aussi participez
aux opérations de nettoyage
dans tout le département !**



**Programme sur
carteevp.essonne.fr**

Dans le cadre de l'opération **Essonne Verte - Essonne Propre**, portée chaque année par le Conseil Départemental, la **commune organise également un grand nettoyage de printemps sur différents secteurs du territoire communal destiné à l'ensemble de la population, le Samedi 29 Mai 2021 à 10h devant la Mairie**

Des gants et des sacs poubelles seront mis à disposition de l'ensemble des participants.

Vous souhaitez participer? Faites vous connaître en envoyant un mail à : vie-associative@mairie-villejust.fr ou en contactant le 01 69 31 74 47.

ASSISTANTES MATERNELLES DE VILLEJUST

En mars et en avril, les assistantes maternelles de Villejust, en lien avec le Relais des Assistantes Maternelle Intercommunal du Moulin, ont pu bénéficier de 3 journées de formation sur les questions juridiques liées à leur statut. La formation « Droits et devoirs » s'est déroulée dans la salle de la Poitevine, dans le respect des gestes barrières et de distanciation, recommandé par le Gouvernement.



CARREFOUR DES SOLIDARITES



« 1 – Distribution aux familles

Dès le 1er confinement, suite à la Covid, le Carrefour des Solidarités a organisé un drive pour les familles des 28 communes qui fréquentent chaque semaine l'épicerie sociale.

Cette pandémie a poussé le Carrefour des Solidarités, ses salariés et bénévoles à s'adapter en permanence, ce que nous sommes arrivés à faire pour maintenir au maximum le service aux familles. Après une brève réouverture de l'accueil des familles à l'épicerie et à la braderie, nous avons été de nouveau contraints de limiter nos activités dans le respect des directives de l'Etat. La distribution de l'aide alimentaire s'est donc poursuivie en mode « drive », c'est-à-dire, prise de RV avec les familles en notant pour chacune leurs souhaits en matière de produits à fournir et à reporter sur chaque fiche.

Cette idée de "drive" est née au tout début du confinement. L'assistante de direction de l'épicerie, en place depuis plus de 10 ans, a tout de suite dit : « on ne peut pas fermer ». Il faut absolument continuer à approvisionner les familles qui sont en difficulté dans notre région. Et c'est tout naturellement que s'est organisé ce drive. Au début, nous avons un peu tâtonné, puis nous nous sommes améliorés et les familles nous ont adressé des petits mots de remerciements d'être là pour elles, malgré le confinement et les risques encourus.

Nous continuerons à livrer sous forme de "drive" tant que la situation sanitaire ne se sera pas améliorée.

2 – Dons divers à la braderie

La braderie est fermée à la vente à tout public le samedi. Nous avons donc beaucoup moins de possibilité de stocker les articles donnés. C'est aussi pour cette raison que nous vous demandons de nous téléphoner afin de prendre un RV et de venir déposer soit le mardi, soit le vendredi entre 9 h et 16 h. Nous sommes submergés par vos dons et nous ne pouvons donc pas tout accepter. L'équipe tient à vous remercier pour votre compréhension. »

Carrefour des Solidarités 01.64.91.26.38

RAPPEL : VILLEJUST RECRUTE DES ETUDIANTS

JOB ÉTUDIANT

La Mairie recrute un **contrat d'apprentissage en alternance sur un poste de chargé de mission politique environnementale**, chargé du suivi du dispositif V³, Villejust Ville Verte. Si ce poste vous intéresse dans le cadre de vos études, n'hésitez pas à candidater par mail sur : secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Par ailleurs, la commune ouvre au recrutement 3 postes à temps partiel à destination d'étudiants de la commune qui rencontrent actuellement des problèmes pour occuper ou trouver un job étudiant. Il s'agira principalement de missions d'animation, d'encadrement des enfants sur le temps de cantine et de garderie ou des missions annexes au service de la commune. Là aussi, n'hésitez pas à candidater en envoyant un mail avec CV succinct et un petit exposé de votre motivation à l'adresse : secretariat-maire@mairie-villejust.fr

Objets Trouvés - SOS « Doudou perdu »

Le 10 avril dernier, Monsieur le Maire a trouvé ce petit doudou « peluche Kinder » qui attendait tout seul sur un banc devant la mairie !

Malgré une publication sur les réseaux sociaux, son petit ou sa petite propriétaire n'est pas venu le chercher.

Si vous le reconnaissez et qu'il vous manque, il est toujours bien à l'abri dans le bureau du Maire !



RETOUR SUR LES TRAVAUX DE LA RD118

Le Conseil Départemental a initié des **travaux de remise en état de la route RD118** afin que la chaussée, très fréquentée, soit plus sécurisée (côte de la forêt).

Les travaux se sont déroulés en 2 temps, avec une première phase de travaux nocturne (pour limiter la gêne occasionnée pour les automobilistes et les riverains), dans la nuit du 15 au 16 avril puis une seconde période de travaux du 29 avril au 4 mai 2021.

Des itinéraires de déviation ont été mis en place.





Le Tour Paris-Saclay: Les inscriptions sont ouvertes du 26 avril au 6 juin.

Rendez-vous sur www.paris-saclay.com pour vous inscrire.

Changement de lieu de départ du Tour

Université Paris-Saclay, Bures-sur-Yvette

Bâtiment 335 (STAPS)

Accès en bus : ligne 4 et 20 arrêt « Bures-sur-Yvette Université »

ou RER B arrêt « Bures-sur-Yvette » puis à 5 min à pieds



9 km • Famille

À partir de 8 ans
Départ entre 9h30 et 10h30
+ 12 ans : **5€**
-12 ans : **gratuit**



30 km • Loisir

À partir de 8 ans
Départ entre 8h30 et 9h30
+ 12 ans : **5€**
-12 ans : **gratuit**



45 km • Sportif

À partir de 12 ans
Départ entre 8h et 9h
Tarif unique : **5€**



60 km • Expert

À partir de 16 ans
Départ entre 7h30 et 8h30
Tarif unique : **7€**

Votre agglo : contribuez à l'élaboration du Projet de territoire 2021-2031

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay lance l'actualisation de son Projet de territoire. Un document stratégique qui inscrit dans la durée les grandes priorités de l'action communautaire. Au service des 27 villes, des habitants, salariés, usagers et acteurs locaux de ce grand bassin de vie francilien. Mobilités, développement économique, transition écologique, cadre de vie, etc... : autant d'enjeux stratégiques pour les années à venir. Construire ce projet ne peut se faire sans la participation, les avis et les attentes de celles et ceux qui font le territoire. **C'est pourquoi dès le mois de mai et durant les mois qui viennent, l'agglo vous donne la parole : grande enquête en ligne, rencontres de proximité puis ateliers participatifs.**

Rendez-vous à partir du 3 mai sur <https://projetdeterritoire-paris-saclay.jenparle.net/>

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

Un projet de territoire est un document d'orientation qui fixe les grandes priorités stratégiques de l'agglomération pour une période de 10 ans. Il repose sur une analyse générale, qui intègre les contributions des acteurs du territoire (entreprises, associations, habitants...) et une réflexion plus prospective sur les enjeux essentiels pour l'avenir. C'est sur la base de ce diagnostic que sont définis un certain nombre d'axes de politiques publiques (en termes de développement économique, transports, aménagement...), ainsi que les principales mesures de mise en œuvre qui en découlent. Le projet de territoire permet donc de se donner des objectifs à moyen terme et de structurer l'action quotidienne des élus et des agents de la Communauté Paris-Saclay. Sur un plan pratique, l'élaboration d'une telle feuille de route s'organise sur plusieurs mois, afin de disposer du temps nécessaire à l'échange et à la réflexion. Le premier projet de territoire de la Communauté Paris-Saclay a été adopté fin 2016. Nous procédons cette année à son actualisation pour la période 2021-2031.

20 MAI 2021

LES RENDEZ-VOUS POUR L'EMPLOI

9H30 - 17H30

by Orly Paris®

100% digital.
100% rebond!

RECRUTEMENT
CONSEIL
FORMATION
COACHING

orlyparis.com

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR :

Orly Paris® | Cap Emploi | CCI ESSONNE | CCI VAL DE MARNE | Réseau action FPA Paris

AVEC LE SOUTIEN DE :

BeaFrance | Paris Saclay | Direction

VILLEJUST LUDIQUE



TOURNOI D'ÉCHECS À VILLEJUST

EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB D'ECHECS DE GIF / YVETTE,
L'ASSOCIATION VILLEJUST LUDIQUE VOUS PROPOSE
UN APRÈS-MIDI DÉDIÉ AUX ÉCHECS.

au Complexe Sportif
de la Poupardière

SAMEDI
29 MAI 2021
À 14H



Débutants :

*Initiation aux échecs,
premières parties*

INSCRIPTION CONSEILLÉE

Déjà initié? confirmé?

Grand Maître? :

Tournoi d'échecs libre

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION : ASSO.JEUX.VILLEJUST@GMAIL.COM
(MERCİ DE PRÉCISER VOTRE NIVEAU (DÉBUTANT, CONFIRMÉ, NIVEAU ELO))

L'heure du conte:

Les séances de lecture de contes reprennent.

Venez passer un moment convivial et de détente avec votre/vos enfant(s). Belles histoires et jolis contes seront mis à l'honneur et lus par la bibliothécaire. De quoi étoffer l'imaginaire des petits.

Les séances sont particulièrement adaptées aux enfants de 2 à 10 ans.

La Bibliothèque vous accueille selon un protocole strict afin de respecter les gestes barrières et de distanciation.

Les prochaines séances se dérouleront:

les Mercredis 12 mai et 9 juin 2021 à 16h30

Le nombre de places étant limité,

La réservation est obligatoire au: 01.60.14.67.49



Villejust Nature et Environnement organise un deuxième **ramassage de déchets** dans le cadre de l'opération Essonne Verte Essonne Propre.



Rendez-vous le:

Dimanche 9 mai à 14h

devant le Château du Bois Courtin.

Nous fournissons à tous les participants des gants et des sacs poubelles.

Retrouvez les informations sur cet événement sur notre page Facebook ou contactez-nous par mail : contact.vne@gmail.com

Venez nombreux participer à cet événement citoyen !

Merci à tous ceux qui ont participé à notre ramassage du 11 avril 2021

**Protégeons nos hirondelles et notre patrimoine naturel**

À l'initiative d'un administré de la commune, nous vous faisons part de ce message de sensibilisation contribuant à protéger les hirondelles.

« Elles sont capables de travaux d'Hercule avec un poids minuscule de 17 grammes, à commencer par :

Un voyage migratoire aller et retour de 12.000 à 14.000 kilomètres, incluant la traversée éprouvante du Sahara et de la Méditerranée.

La construction d'un nid en assemblant 3.000 boulettes de boue et de paille, soit 3.000 allers et retours jusqu'au nid.

La consommation de milliers de moustiques, mouches et moucherons, car elles sont exclusivement insectivores, ce qui contribue à notre bien-être.

Tous ces prodiges ne peuvent que faire naître respect et admiration pour elles.

Elles ne peuvent pas construire leur nid ailleurs qu'à l'abri de nos demeures. Et si elles commettent quelques salissures devant votre maison, du carton, une planche ou un sac en plastique, maintenu par exemple avec des pierres à l'aplomb du nid, suffit à y remédier.

Merci pour ces petites boules de plumes si courageuses, si utiles et si fragiles ! Elles embellissent notre ciel et participent à la diversité biologique de notre planète, qui disparaît jour après jour. Ne laissons pas s'éteindre ce merveilleux spectacle du vivant, dont nous sommes tous étroitement dépendants. »





REGARDS EN ARRIERE

Le testament du curé de Villejust en 1709

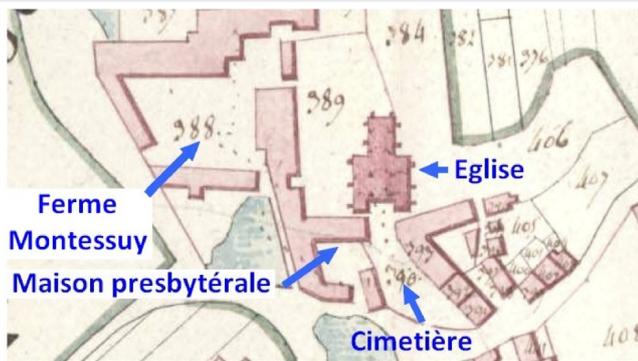
Sentant sa fin venir, **Hector Bourges**, curé de Villejust depuis 1684, convoque son notaire. M^e **Leroy** se rend au presbytère⁷ le 16 octobre pour y rédiger le testament transcrit ci-dessous avec les tournures de phrase et l'orthographe de l'époque.

Le testament débute par la présentation du testateur

*Au mandement de vénérable et discrète personne,⁸ Messire **Hector Bourges**, prêtre du diocèse du Mans⁹, ancien curé de la paroisse de Villejust du diocèse de Paris, à **Jean Leroy**, Notaire Royal de Montlhéry [...] accompagné des témoins, nous sommes tous transportés en la maison presbytérale de Villejust où le dit sieur **Bourges** demeure.*

Description du lieu et du contexte

*En présence de **François Caillot**, cordonnier à Montlhéry et **Pierre Dutitre**, marchand à Limours, sur les 10 heures du matin, avons ouvert et sommes entrés en la chambre basse, cuisine d'icelle maison qui a deux vues : l'une sur le jardin et l'autre sur la cour où est la principale entrée.*



*Nous avons trouvé le dit sieur **Bourges** qui était assis en une chaise près le feu, paralytique de ses bras et mains, tremblant sans cesse, ne laissant de marcher et d'aller en la cour, le jardin et à l'église.*

Ne pouvant faire aucune autre fonction qu'il avait de coutume avant sa paralysie, que toute fois sain d'esprit, mémoire et d'entendement, ainsi qu'il apparait aux témoins, et ayant, ainsi qu'il l'a dit et déclaré, fait un revue et réflexion de toutes les grâces que Dieu lui à faites lui fait plus facilement supporter l'infirmité qui le frappe.

Au 18^{ème} siècle, un testament comporte toujours une mise en règle du testateur avec la religion.

Après avoir prononcé le Saint nom de Jésus, a recommandé son âme à Dieu le père tout puissant, le suppliant par les mérites infinis de Notre Sauveur Jésus Christ lui vouloir pardonner ses péchés. A cette fin prie et requiert de la Glorieuse Vierge Marie, Saint Hector son Patron et tous les Saints et Saintes de Paradis d'être ses intercesseurs envers notre Sauveur et rédempteur Jésus Christ quand son âme partira de ce monde, elle soit mise en paradis avec les bien heureux.

L'organisation des obsèques est stipulée dans le testament, toujours dans l'intérêt de l'âme du curé

Ordonne être inhumé sous le chapiteau de l'entrée de l'église et qu'à son convoi¹⁰ et inhumation seront priés ses confrères curés voisins¹¹ d'y assister et de célébrer chacun leur messe pour le repos de son âme.

La partie comptable du testament

Hector Bourges ordonne que toutes ses dettes soient remboursées. Il lègue à son neveu **Hector** une maison située à Palaiseau pour une valeur de 600 livres¹² et prend à sa charge une dette de 100 livres à payer aux enfants de **Messire Roger Famechon**, greffier à Villebon. Sa servante recevra le lit dont il se sert, son châle, ses couvertures, draps et vieux drapés.

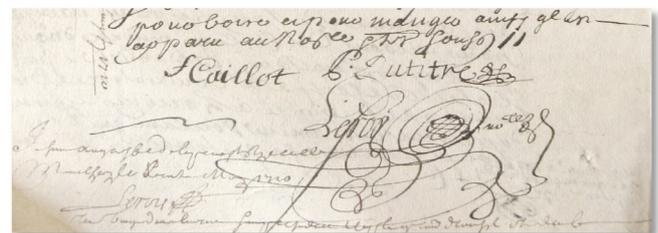
Il donne à la **confrérie de la Charité de Palaiseau** 100 sols de rente qui lui sont dues par **Toussaint Tonnerre** et la veuve **Mignonsolus** demeurant à Palaiseau.

*Il ne demande pas le remboursement des 1 100 livres qu'il a dépensé depuis sa nomination, ni les 317 livres pour l'achat de la Croix d'argent servant d'ornement à l'Eglise notoire et connue de tous les habitants contre 3 messes où sera chanté le libéra sur sa sépulture et à l'oraison. A chaque semaine et a perpétuité, que soit célébrée 3 messes basses, l'une pour lui, l'autre pour le Sieur **Auger**, son prédécesseur et la troisième pour le Sieur **Aucler**, curé de Palaiseau, les marguilliers devront fournir pain, vin, luminaires et ornements.*

Il laisse à la Fabrique¹³ de Villejust les rentes de la Saint Martin d'Hyver¹⁴ dues par les enfants de **Jacques Duval**, **Jacques Redon** laboureur au Petit-Rouillon¹⁵, **Noël Tonnerre**, vigneron à Palaiseau, la veuve de **Goix** en son vivant marchand à la Ville-du-Bois, **Michel Barré**, vigneron à Villebon et **Pierre Bourgeon** laboureur à Fretay.

Son successeur devra s'acquitter de toutes les messes à perpétuité. En cas de disette des bleds¹⁶ comme en 1709¹⁷, les revenus seront destinés aux pauvres de la paroisse.

Enfin, il nomme pour exécuteur testamentaire **Messire Gilles Boulard**, prestre à Villejust, le prie d'accepter en présent une horloge pendule laquelle il lui en fait don.



Les signataires du testament

Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE

⁷ Situé sur la place de l'église, à gauche de celle-ci. En 1783, lors de l'établissement des plans terriers, le notaire écrivit au sujet de la cure de Villejust :

La maison et lieu presbytérale dudit Villejust composé de plusieurs édifices, jardin derrière, contenant en tout le fond de terre quarante perches (NDLR : 1 500 m²) tenant d'un côté vers le Nord à la ferme dudit Seigneur Montessuy d'autre au cimetière et église.

⁸ Personne respectueuse dans ses paroles et ses actes.

⁹ On y apprend qu'il a été ordonné prêtre au Mans, est-il originaire de la Sarthe ?

¹⁰ Cortège funèbre

¹¹ 4 curés seront présents dont celui de Villejust qui le remplace.

¹² 8450 €.

¹³ Syndic en charge des finances d'une paroisse représentée par des marguilliers.

¹⁴ Le 11 novembre, période traditionnelle de renouvellement des baux et contrats et qui fixe la fin de la saison agricole.

¹⁵ Hameau de Villejust disparu depuis le milieu du 18^{ème} siècle et situé le long du Rouillon en allant vers la Ville-du-Bois.

¹⁶ Toute plante cultivée donnant des graines pouvant être réduites en farine utilisable en alimentation humaine.

¹⁷ 13 janvier : Température record à Paris avec -23,1°. Le vin gèle dans les tonneaux il faut le débiter à la hache, 24 000 morts de froid à Paris en janvier 1709.



PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !



Don de sang

VILLEJUST

Jeudi 06 Mai
de 15:00 à 20:00

COMPLEXE SPORTIF
DE LA POUPARDIERE
RUE DE LA POUPARDIERE

Collecte sur RDV : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Se munir d'une pièce d'identité. Il est recommandé de ne pas être à jeun.



dondesang.efs.sante.fr

